

(2) **Appareil ou système de protection destiné à être utilisé en atmosphères explosibles  
Directive 94/9/CE**

(1) **ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE**

(3) Numéro de l'attestation d'examen CE de type : **INERIS 03ATEX0092**

(4) Appareil ou système de protection :

**DETECTEUR DE PROXIMITE types XS...**

(Les points sont remplacés par des lettres et des chiffres correspondant aux variantes d'exécution)

(5) Constructeur : **TECHNOR SA**

(6) Adresse : **BPn°3 ZA Les Montagnes  
F- 16430CHAMPNIERS**

(7) Cet appareil ou système de protection et toute autre variante acceptable de celui-ci sont décrits dans l'annexe de la présente attestation et dans les documents descriptifs cités dans cette annexe.

(8) L'INERIS, organisme notifié et identifié sous le numéro 0080, conformément à l'article 9 de la Directive du Conseil 94/9/CE du 23 Mars 1994, certifie que cet appareil ou système de protection répond aux Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé en ce qui concerne la conception et la construction des appareils et des systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles, décrites en annexe II de la Directive.

Les examens et les essais sont consignés dans le procès-verbal n°80112/03.

(9) Le respect des Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé est assuré par :

- la conformité à :

EN 50 014	de juin 1997 + A1 et A2
EN 50 020	de août 2002
EN 50 281-1-1	de septembre 1998 + A1
EN 50 284	de septembre 1999
EN 50 303	de juillet 2000

- les solutions spécifiques adoptées par le constructeur pour satisfaire aux Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé décrites dans les documents descriptifs.

(10) Le signe X, lorsqu'il est placé à la suite du numéro de l'attestation d'examen CE de type, indique que cet appareil ou système de protection est soumis aux conditions spéciales pour une utilisation sûre, mentionnées dans l'annexe de la présente attestation.

(11) Cette attestation d'examen CE de type se rapporte uniquement à la conception, aux examens et essais de l'appareil ou système de protection spécifié selon la directive 94/9/CE. D'autres exigences de cette Directive seront imposées à la fabrication et à la fourniture de cet appareil ou système de protection, celles-ci ne sont pas couvertes par cette attestation.

(12) Le marquage de l'appareillage ou du système de protection devra contenir :

$\text{Ex}$  II 1 G ou IM1  
et/ou  $\text{Ex}$  II 1D

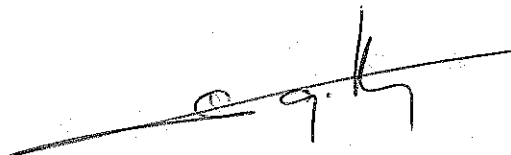
EEx ia IICT6 ou EEx ia I  
IP6X T85°C

Verneuil-en-Halatte, le 2003 10 10

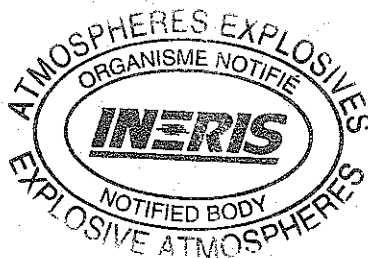


X.LEFEBVRE

Ingénieur au Laboratoire de Certification des  
Matériels ATEX



Le Directeur de l'Organisme Certificateur,  
Par délégation  
B. PIQUETTE  
Directeur Adjoint de la Certification



(13)

## ANNEXE

(14) ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE N°INERIS 03ATEX0092

(15) DESCRIPTION DE L'APPAREIL OU SYSTEME DE PROTECTION

Détecteur de proximité ou dispositif inductif détectant la présence d'une pièce métallique.

L'appareil présente le degré de protection IP6X selon la norme européenne EN 60529.

### PARAMETRES RELATIFS A LA SECURITE

Tension maximale d'alimentation : 14V

Capacité :  $\leq 283\text{nF}$

Inductance :  $\leq 220 \mu\text{H} + 1\mu\text{H}$  par metre de câble

### MARQUAGE

Le marquage doit être lisible et indélébile ; il doit comporter les indications suivantes :

TECHNOR SA  
F- 16430 CHAMPNIER  
XS ... (1)  
INERIS 03ATEX0092  
(numéro de série)  
(Année de construction)  
⊕ II 1 G EEx ia IIC ou IIB T6  
et/ou  
⊕ II 1 D IP6X T85°C  
et/ou  
⊕ I M1 EEx ia I

NE PAS OUVRIR SOUS TENSION

NE PAS OUVRIR SI UNE ATMOSPHERE EXPLOSIVE PEUT ETRE PRESENTE

(1) Les points sont remplacés par des lettres et des chiffres correspondant aux variantes d'exécution.

L'ensemble du marquage peut être réalisé dans la langue du pays d'utilisation.

L'appareil ou le système de protection doit aussi porter le marquage normalement prévu par les normes de construction qui le concernent.

## EXAMENS ET ESSAIS INDIVIDUELS

Néant.

### (16) DOCUMENTS DESCRIPTIFS

Le rapport technique est composé du document cité ci-après, constituant le dossier descriptif de l'appareil, objet de la présente attestation.

- Dossier de certification n° TN093A04 (5 items) du 01.06.2003  
signé le 01.06.2003

### (17) CONDITIONS SPECIALES POUR UNE UTILISATION SURE

Le matériel ne doit être raccordé qu'à un matériel de sécurité intrinsèque d'un type certifié aux caractéristiques électriques de sortie compatibles avec celles indiquées ci-dessus.

La source de tension connectée au détecteur doit être d'un type certifié pour une utilisation en atmosphères explosibles gazeuses des groupes IIC, IIB ou IIA ou I et son circuit de sortie reconnu de sécurité intrinsèque.

Les caractéristiques électriques de cette source doivent être au plus égales à :

$$U = 14 \text{ V} ; I = 0,100 \text{ A} \text{ et } P = 0,4 \text{ W}$$

Les circuits extérieurs connectés au détecteur doivent être d'un type certifié en sécurité intrinsèque pour une utilisation dans les atmosphères explosibles gazeuses des groupes IIC, IIB ou IIA ou I et leur association doit être compatible du point de vue de la sécurité intrinsèque.

Les précédentes prescriptions prévues pour le groupe IIB sont exigibles pour une utilisation en atmosphères explosives poussiéreuses.

Les conditions spéciales sont définies dans la notice d'instructions.

### (18) EXIGENCES ESSENTIELLES DE SECURITE ET DE SANTE

Le respect des Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé est assuré par :

- la conformité aux normes européennes EN 50014, EN 50020, EN 50281-1-1, EN 50284 et EN 50303.
- l'ensemble des dispositions adoptées par le constructeur et décrites dans les documents descriptifs.